

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 JUIN A 9 H 30**

1°) Diverses décisions modificatives budgétaires ont été effectuées. Le Conseil Municipal a voté des crédits supplémentaires et effectué les virements de crédits sur le budget communal, le budget eau potable et le budget CCAS.

2°) Le Conseil Municipal a émis un avis favorable pour l'organisation d'une programmation culturelle sur la période du 2^{ème} semestre 2010, soit une représentation théâtrale qui aura lieu le 26 octobre 2010 intitulée "RAFISTOL Velo cello con vibrato" de Robert Landard. Le Conseil Municipal a approuvé le plan de financement suivant (Conseil Général : 200 € - Conseil Régional du Limousin : 1000 € - billetterie : 364 € - Autofinancement : 372 €) et adonné pouvoir à Monsieur le Maire pour faire les demandes de subvention auprès du Conseil Régional et du Conseil Général.

3°) Le Conseil Municipal a décidé :

- de fixer les tarifs du gîte rural communal pour l'année 2011 (location week-end : 110 € (2 jours) location basse saison : 250 € la semaine - location moyenne saison : 290 € la semaine - location haute saison : 355 € la semaine - location très haute saison : 390 € la semaine),
- d'autoriser le service réservation Vacances Haute-Vienne à prélever directement sa commission sur les prix de location précédents,
- d'accepter les courts séjours (2 à 5 nuits) n'importe quel jour de la semaine, en dehors de juillet/août. Ces séjours seront vendus par le service réservation sur la base du prix week-end, les nuits supplémentaires au prorata du prix de la semaine,
- de louer occasionnellement et indépendamment pour 24 heures, chaque niveau du bâtiment aux tarifs suivants : 1^{er} étage (cuisine) 57 € par jour - 2^{ème} étage (dortoir) 50 € par jour - 3^{ème} étage (dortoir) 25 € par jour.

4°) Les loyers des logements communaux sont révisibles chaque année au 1^{er} juillet. Le Conseil Municipal a donc décidé d'augmenter les loyers de 1,5 % à compter du 1^{er} juillet 2010.

5°) Considérant la nécessité de restaurer le clocher de l'église, le Conseil Municipal a décidé :

- de confier la maîtrise d'œuvre au Cabinet d'Architecture VILLENEUVE Philippe de Champigny-Sur-Marne avec des honoraires correspondant à 9,8 % du coût HT des travaux,
- d'autoriser le Maire à signer la convention de maîtrise d'œuvre.

5°) Le Conseil Municipal a décidé de réaliser la modification de l'équipement hydraulique du réservoir d'eau potable de Vitrat et de confier les travaux à l'entreprise EBL Centre pour un coût de 2904,21 € TTC, dépense mandatée en section d'investissement du budget eau potable à l'article 2315.

6°) Considérant l'état de vétusté de l'appartement communal situé au rez-de-chaussée du n°17 rue des Ecoles, le Conseil Municipal a décidé :

- de réaliser les travaux de réfection (ensemble des revêtements muraux et installation du chauffage électrique),
- d'accepter les devis des entreprises et fournisseurs suivants (Ent. LECORDIER - Arnac-La-Poste : 5175 € TTC, BRICOMARCHE - La Souterraine: 543,92 € TTC,
- Ent. PHILIPPON Roland - Arnac-La-Poste : 2512,59 €TTC),
- de mandater ces dépenses en section d'investissement du budget communal à l'art. 2313.

Arnac-La-Poste, le 31 août 2010
Le Maire,